

# LETTRE DE LA RMF UE

N°64

MARS 2016



En 2015, la France a été frappée par deux séries d'attaques terroristes. Deux attaques différentes qui pourtant avaient le même objectif : blesser la France, ses valeurs et ce qu'elle représente. Comme l'a rappelé le Président de la République il ne s'agit pas « de l'ennemi de la France, mais de l'ennemi de l'Europe ». En 2015, l'Union européenne a dû démontrer ses capacités à agir ensemble et efficacement. En seulement quelques mois, les Etats membres ont mis en place l'opération EUNAVFOR MED (Sophia) dont l'objectif était de démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains en Méditerranée. En seulement quelques jours, ils ont par ailleurs répondu à la clause d'assistance mutuelle invoquée par la France.

En dépit de ces attaques la France continue de donner les impulsions nécessaires au lancement d'opérations militaires et coordonne son action avec l'UE et les Nations Unies.

Ce triptyque fonctionne de manière complémentaire : si notre pays a la capacité d'initier une opération, l'Union européenne la met en œuvre rapidement et les Nations Unies en garantissent l'efficacité sur le long terme. A titre d'exemple, l'opération européenne EUFOR RCA et la mission onusienne MINUSCA ont travaillé conjointement pour le rétablissement de la situation en République centrafricaine alors secouée par des conflits interconfessionnels. Bien que la situation se soit stabilisée, le pays doit faire face à de nouveaux défis dont une importante réforme du secteur de sécurité. Pour y répondre, la France a joué un rôle moteur dans la mise sur pied d'EUMAM RCA,

une mission d'assistance et de conseil pour la réorganisation des outils régaliens centrafricains.

L'année 2016 débute avec la volonté de donner un nouvel élan à la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). C'est dans ce contexte que la France prend part au débat sur la nouvelle Stratégie globale de l'Union européenne, en portant un intérêt particulier au volet sécurité et défense.

Dans ce numéro nous traiterons de l'invocation de l'article 47.2 TUE et ses conséquences sur la PSDC. Nous nous pencherons sur l'évolution de la mission EUTM Mali et de sa collaboration avec la mission civile EUCAP SAHEL MALI. D'autre part, la Représentation militaire française a accueilli dans ses locaux, à Bruxelles, un séminaire sur la place du cyber dans les missions de PSDC; un résumé de ce colloque vous sera présenté. Par ailleurs, nous nous examinerons sur le « Paquet Frontière » proposé par la Commission fin 2015. Enfin, dans la rubrique « Focus Bruxelles » nous aborderons les événements marquant des institutions de la fin d'année 2015 et début d'année 2016.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture.

L'équipe de rédaction de la Représentation Militaire Française près de l'Union Européenne.

## Sommaire :

### DOSSIER :

#### Le choix de l'article 42.7

- Point de situation au Mali
- Séminaire Cyber Bruxelles 2015
- Le « Paquet Frontière »

### FOCUS :

- Arrivée du nouveau chairman au PCMUE
- Calendrier défense de la présidence néerlandaise
- Relèves de GTUE
- Exemption de TVA à l'AED
- Remise de décoration du Général HASALA

## DOSSIER DU MOIS : l'invocation française de l'article 42.7 du traité de l'Union Européenne et son intégration au sein de la PSDC



Bruxelles 17 novembre 2015 : Invocation de l'article 42.7 par le Ministre de la Défense

Source : [Jean-Yves Le Drian @JY\\_LeDrian 17 nov. 2015](#)

Le vendredi 13 novembre 2015 des attentats terroristes ont frappés la France suscitant réactions et condoléances à travers le monde. A cette période de recueillement s'est associée une forte réaction politique française. Le 17 novembre, l'article 42.7 du Traité de l'Union européenne (TUE) est invoqué pour la première fois devant l'ensemble des ministres de la Défense de l'Union européenne. Les réactions et soutiens politiques qui ont suivi le recours à cette clause dite « d'assistance mutuelle » démontrent la solidarité européenne envers la France. Cependant au-delà de la portée symbolique de l'article 42.7 TUE, se pose la question de son application et de ses conséquences.

### Le choix de l'article 42.7

Pourquoi la France s'est-elle tournée vers l'article 42.7 ? Cet article trouve son application dès lors qu'un Etat-membre de l'Union européenne est victime d'une agression armée sur son territoire. Il s'ensuit une obligation pour chaque Etat membre de lui porter aide et assistance par tous les moyens en son pouvoir. L'article 42.7 prend soin de faire référence à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, servant de base légale au principe de légitime défense et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dont l'autorité sur les activités militaires reste inchangée. D'autre part, il attribue une grande flexibilité à l'Etat qui l'invoque, lui permettant l'établissement de collaborations intergouvernementales au sein de l'Union européenne. Enfin, l'article 42.7 fait figure d'interface car au-delà de la collaboration au sein de l'UE il laisse une porte ouverte à la réaction internationale tant celle-ci « doit être aussi diverse que la menace elle-même.<sup>1</sup> »

### L'application française de l'article

La demande française s'organise autour de deux axes. Premièrement, un appui dans la lutte contre Daesh en Syrie ou en Irak, que ce soit sous la forme d'une participation militaire directe ou logistique. Deuxièmement, un soutien militaire aux forces françaises engagées dans le cadre de missions nationales ou internationales sur le théâtre d'opérations africain. Le détail des demandes françaises a été formulé bilatéralement par les canaux militaire et diplomatique.

La réponse européenne s'est traduite de deux manières. Tout d'abord, la communauté européenne a exprimé d'une seule voix son soutien politique aux demandes françaises. Deuxièmement, dix-sept Etats-membres se sont engagés à appuyer la France sur les théâtres d'opérations militaires. En outre on notera la participation remarquable de l'Allemagne, du Royaume Uni, de la Suède, de la Belgique, du Danemark, de la Roumanie et de l'Autriche.

## La portée

La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a pour objectif, conformément aux principes des Nations Unies, d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale. Pour ce faire, « *les États membres mettent à la disposition de l'Union, pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune, des capacités civiles et militaires pour contribuer aux objectifs définis par le Conseil* »<sup>2</sup>. L'article 42.7 se distingue par son mode opératoire qui appelle à une collaboration intergouvernementale et non à l'établissement d'une nouvelle mission de PSDC. Cependant son invocation a créé de nouvelles perspectives pour une défense commune. En effet, les soutiens des États-membres témoignent de la solidarité européenne et leurs contributions attestent de leur capacité à agir conjointement et rapidement. D'autre part, l'appel français a permis de raviver les politiques de défense de certains États-membres et leurs implications dans les missions de l'Union. Enfin l'invocation du 42.7 a donné un nouvel élan au projet de Stratégie globale de politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, entraînant les futures orientations de la PSDC.

Cet aspect « catalyseur » a eu des conséquences sur les institutions européennes. En effet, le 21 janvier 2016 le parlement a voté une résolution concernant l'application ainsi que le devenir de l'article 42.7. Le parlement souhaite définir des lignes directrices concernant les applications futures de l'article. L'objectif est de transformer une application « ad hoc » en un système permanent capable de se mettre en œuvre en cas de nécessité. D'autre part le parlement a exprimé son souhait de clarifier le rôle des institutions européennes dans l'invocation de l'article 42.7. Leur implication permettra de renforcer la collaboration entre les États membres tout en assurant le respect du principe de transparence.

1 Jens STOLTENBERG, secrétaire général de l'OTAN, Conférence annuelle de l'AED, 16/12/2015

2 Article 42.3 TUE

## Point de situation au Mali

La mission EUTM MALI a été lancée le 18 février 2013 sur demande des autorités maliennes et conformément à la Résolution 2085 (2012) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle a pour objectif de contribuer à la consolidation des forces armées maliennes en leur fournissant à la fois expertise et conseils (commandement opérationnel, logistique, organique, formation et ressources humaines) mais aussi de l'entraînement.



Depuis début 2013, 8 groupements tactiques interarmes (GTIA) maliens auront ainsi été formés et le format de la future armée malienne défini dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire (LOPM). Le 17 mai 2016, cette mission qui rassemble plus de 570 soldats de 25 nationalités européennes, entamera un troisième mandat qui s'inscrira dans le cadre du processus de paix au Mali.

## Visite à EUTM MALI par des autorités militaires européennes

Les 12 et 13 décembre 2015, des autorités militaires européennes se sont déplacées au poste de commandement de la mission EUTM Mali à Bamako. Cette visite s'est déroulée dans le cadre de la revue stratégique de la mission, qui recommande notamment le déploiement des formateurs européens en dehors de Bamako, dans les régions militaires maliennes. D'autre part, ce voyage a été l'occasion de rencontrer les hautes autorités civiles et militaires maliennes mais aussi de préparer la passation de commandement d'EUTM entre le général PFRENGLE et son successeur le général ALBL, tous deux allemands.

Une série d'entretiens et de visites sur le terrain ont rythmé ce déplacement. Premièrement, un entretien avec les autorités civiles et militaires maliennes, dont le ministre de la défense et le chef d'état-major général des armées, ont mis en lumière le souhait des Maliens, à nouveau réaffirmé, de voir l'engagement européen se prolonger en appui du processus de paix. D'autre part, il y a eu de longs échanges avec le personnel d'EUTM, au cours desquels a été soulignée l'excellence des collaborations avec les forces armées maliennes, la MINUS-MA<sup>1</sup> et l'opération française Barkhane.



Source : SEAE

Si la prolongation du mandat au Mali et du soutien européen apporté aux forces de sécurité maliennes semble une nécessité comme l'ont montré les attentats du 20 novembre 2015 à Bamako, comment coordonner les forces civiles et militaires pour faire face aux multiples défis sécuritaires qui concernent au premier chef ce pays du Sahel ?

## **EUTM Mali et EUCAP SAHEL Mali : une possible collaboration civilo-militaire ?**

En 2011, l'Union européenne a établi une Stratégie européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel visant à allier sécurité et prospérité économique. Dans ce contexte, les missions militaires s'inscrivent en complémentarité des missions civiles de la PSDC. C'est dans cette optique et sur demande des autorités maliennes que la mission civile EUCAP SAHEL MALI a été mise en place en janvier 2015. Elle a pour objectif de soutenir le gouvernement dans sa réforme des forces de sécurité intérieure (formation et conseil au profit de la gendarmerie, de la police et de la garde nationale) afin de garantir la souveraineté du pays.



Etant donné l'immensité comme la porosité de ses frontières, le Mali éprouve de grandes difficultés à contrôler ses marges et à endiguer les multiples trafics illicites, la criminalité organisée et les groupes terroristes qui exploitent ce vide sécuritaire et investissent les espaces frontaliers. De plus, ce pays est intégré au sein d'un ensemble régional, le Sahel, qui bénéficie d'un accord de libre circulation entre ses membres. Afin d'aider le Mali à mieux appréhender ces menaces, les Etats membres ont notamment souhaité qu'EUCAP puisse, dans le cadre d'un mandat élargi, assister, par des actions d'audit et de conseil, les forces de sécurité intérieure dans leur mission de gestion des frontières. Celles-ci devraient conduire EUCAP à étendre sa zone d'action et à se porter en dehors de la capitale.

## Point de situation au Mali (suite)

Par ailleurs, la formation militaire récente de gendarmes maliens par le personnel d'EUTM MALI, marque une première pour celle-ci qui étend ainsi son champ de compétence au-delà des seuls militaires maliens. Elle est de nature à déboucher sur une plus grande synergie entre ces deux missions de la PSDC.

Tout comme EUTM MALI, la revue stratégique d'EUCAP SAHEL MALI appelle à une plus grande collaboration avec les forces présentes sur ce théâtre d'opérations. Les derniers attentats qui ont ciblé la France, le Burkina Faso ou l'Indonésie renforcent la nécessité de traiter la menace terroriste de manière coordonnée aux niveaux national, européen et international.

**1 Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali, lancée le 25 avril 2013**

## Point Capacitaire : L'intégration du Cyber dans la planification des opérations et des missions de la Politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union

Le colloque « *L'intégration du Cyber dans la planification des opérations et des missions de la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne* », organisé par la chaire de cyberdéfense et de cyber sécurité St-Cyr / Sogeti<sup>1</sup> / Thalès à Bruxelles les 3 et 4 décembre 2015, a été l'occasion de réunir autour des étudiants du Master cyber de Saint Cyr de nombreux experts européens de la cyber sécurité. L'objectif de ce séminaire était de présenter l'état actuel de l'intégration de la cyberdéfense dans les missions de la PSDC de l'UE ainsi que ses enjeux. Comment mettre en place la cyberdéfense de demain ?

## L'utilisation du cyber dans les missions militaires

Ouvertes par monsieur Philippe Setton, ambassadeur représentant permanent de la France au COPS, les conférences ont commencé par une introduction aux vulnérabilités existantes dans les cyber-infrastructures européennes et leurs conséquences. Les problématiques cyber font et feront parties intégrantes des missions militaires et civiles de la PSDC, l'EMUE et les Etats membres s'y préparent déjà. La pluralité des acteurs impliqués dans ce type d'opérations, comme l'explique l'officier général « cyber » du ministère de la défense, atteste de l'importance du cyberspace dans la planification et réalisation des opérations. Aujourd'hui, de nombreux secteurs jugés vitaux font l'objet de mesures afin d'améliorer leur cyber résilience, qu'elles soient civiles ou militaires.

« LES PROBLÉMATIQUES CYBER  
FONT ET FERONT PARTIES  
INTÉGRANTES DES MISSIONS  
MILITAIRES ET CIVILES DE LA  
PSDC »

Le degré de maturité « cyber » est très hétérogène d'un Etat à l'autre au sein de l'UE, comme l'a montré le RETEX de l'exercice « cyber coalition » de 2015. Les participants n'avaient pas tous les mêmes niveaux d'expertise, des moyens capacitaires différents et des doctrines variées. La cyberdéfense étant une affaire de tous, il semble alors judicieux d'intégrer et faire participer tous les acteurs à la sécurisation de nos systèmes européens. Les initiatives sont multiples, allant de la sensibilisation, aux formations spécifiques. Le recours aux réservistes citoyens dans la cyberdéfense en Estonie est un exemple intéressant.

La question de l'utilisation de la dimension cyber dans la planification des missions civiles a été évoquée, et a permis de souligner l'importance de la collaboration entre les différents acteurs cyber.

« LA COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX CIVILS ET MILITAIRES EST CRUCIALE TANT QUE LA MENACE PÈSE SUR CES DEUX MONDES »

### Les enjeux de la cyberdéfense

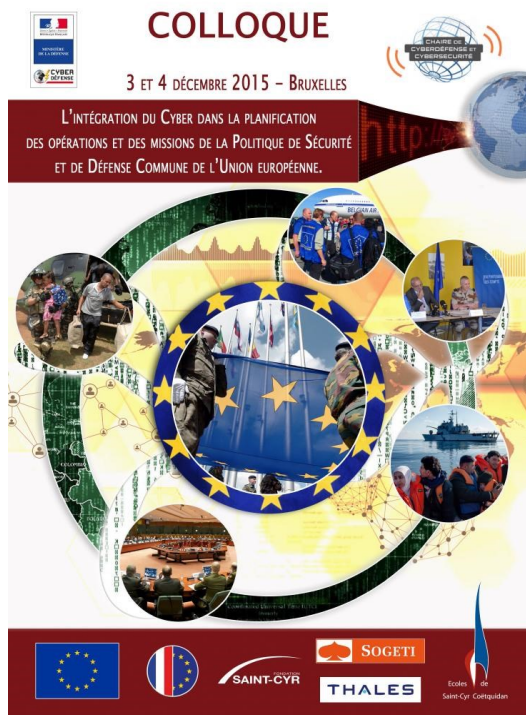
- **La Collaboration civilo-militaire**

La collaboration entre les milieux civils et militaires est cruciale tant que la menace pèse sur ces deux mondes de façon similaire et dans le même espace numérique. De la même manière, les partenariats entre États sont incontournables pour deux raisons : l'aspect transnational des potentielles agressions et la nécessaire interopérabilité entre les réseaux de communication et d'échange de données numériques.

- **La formation**

La formation constitue le principal enjeu et le futur des politiques cyber. La sphère cybernétique offre de grandes possibilités nécessitant des spécialistes. La coopération au niveau européen est aujourd'hui en route pour satisfaire ce besoin. Mais le chemin est long et doit tenir compte de tous les acteurs militaires (OTAN notamment) et civils. Les aspects régaliens de la compétence de la cyberdéfense ne doivent pas brider les actions de coopération pour la formation. Il convient donc de proposer des offres de formation adaptées aux menaces actuelles, aux besoins des institutions et des organismes principaux de cyber-sécurité. Développer une culture commune de cyber-sécurité au sein de l'UE permettrait un gain d'efficacité et favoriserait probablement le rapprochement des savoir-faire entre les civils et les militaires.

1 leader en service informatique et ingénierie



Si la cybersécurité est d'ores et déjà prise en compte au sein des opérations de l'UE (exemple du RETEX de l'EUFOR en RCA), des efforts sont encore à fournir pour développer et optimiser les capacités de cyberdéfense des Etats membres. Favoriser la coopération et la solidarité est une nécessité, le champ de l'entraînement et de la formation en est un vecteur pertinent. La France s'est engagée dans cette voie avec le Portugal. Elle apportera son concours à toute initiative européenne dans ce domaine avec les moyens humains et techniques qui sont les siens.

*Les élèves officiers Barthélemy CANAL, Rémi DEYDIER, Nicky DORVAL, Gautier GRIALOU, du 2ème bataillon de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr,*

## Le « Paquet frontières » : la Commission au secours des frontières européennes

La crise migratoire de l'année 2015 a mis sous tension le dispositif de surveillance et de contrôle des frontières de l'UE, révélant ses faiblesses : défis en matière de surveillance maritime et de sauvetage en mer, défaillances d'identification, d'enregistrement et traitement des demandeurs d'asile, faible nombre d'opérations de retour des migrants économiques vers leur pays d'origine. Créée en 2004 l'Agence FRONTEX a été conçue pour apporter aux Etats membres une structure de coordination des opérations de gestion des frontières de l'Europe. Mais, face à l'ampleur des récents flux migratoires et des conséquences humanitaires et sécuritaires induites, certains se sont retrouvés submergés et l'agence FRONTEX désarmée pour contenir la situation.



© Sebastien Chenal / MARINE NATIONALE / AFP

A la demande du Conseil Européen du 15 octobre 2015, la Commission a déposé le 15 décembre dernier une proposition visant à réformer la gestion des frontières extérieures européennes. Ce « paquet frontières » prévoit une révision du Code Frontières Schengen pour élargir les contrôles à tous les voyageurs lors du franchissement des frontières extérieures et propose la transformation de FRONTEX en une Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes. Dès lors, la responsabilité de la gestion des frontières extérieures sera partagée entre les structures nationales des Etats membres et la nouvelle agence, qui devra pouvoir agir directement aux frontières de l'Europe en cas d'afflux massifs ou de défaillance d'un Etat membre.

Le texte proposé par la Commission prévoit également : la création d'une « réserve » s'appuyant sur les ressources humaines des Etats membres (2 à 3% des effectifs de garde-frontières et garde-côtes de chaque Etat membre, mobilisables sous 72h) ; la création d'un vivier d'équipements mobilisables par l'Agence sous 30 jours (équipements financés par le Fonds de sécurité intérieure) ; le renforcement du budget de l'Agence pour lui permettre de se doter de ses propres matériels ; la mise en place d'agents de liaison dans les Etats Schengen pour évaluer leur vulnérabilité et prendre les mesures correctives ; l'installation d'officiers de liaison dans les principaux pays tiers sources d'immigration ; le « droit d'intervenir » pour les équipes de l'Agence et les moyens de sa « réserve rapide » en cas de défaillance avérée d'un Etat membre ou s'il subit une pression migratoire disproportionnée ; la création d'un bureau chargé de soutenir les opérations de retour des Etats membres, et de les initier en cas de besoin. Enfin, la proposition de la Commission prévoit la création d'une procédure de plainte afin de garantir le respect des droits fondamentaux.

Ce projet est complexe car il traite de domaines sensibles, non sans conséquences pour la souveraineté nationale. Il doit éviter de stigmatiser certains Etats membres et de créer des tensions autour de la course aux financements suscitée par le renforcement des moyens de l'Agence. Le chantier est vaste, liant travaux réglementaires politiquement sensibles et travaux capacitaires.

Enfin, le calendrier de la Commission est ambitieux car une validation de l'approche globale proposée est attendue au Conseil d'ici fin juin 2016.

**L'arrivée du Général KOSTARAKOS au PCMUE**

Le 6 novembre dernier a eu lieu la passation de pouvoir entre le général de ROUSIERS et le général KOSTARAKOS, à la fonction de président du Comité Militaire de l'Union européenne. Le PCMUE, instance militaire suprême de l'Union, a deux missions principales. Premièrement, assurer la planification et l'exécution des missions élaborées dans le cadre de la PSDC.

Deuxièmement, émettre des recommandations aux Comité Politique et de Sécurité (CoPS) et à la Haute Représentante aux affaires étrangères, Federica Mogherini.



photo EUMC de gauche à droite : Général Kostarakos, Général de Rousiers

Désigné le 15 décembre 2014 par le Conseil Européen des affaires Etrangères, le Général hellénique Mikael KOSTARAKOS, a débuté son mandat par une forte implication dans les opérations : visites au centre de commandement d'EUTM Mali à Bamako, d'EUNAVFOR MED à Rome et d'EUMAM RCA à Bangui.

Son prédécesseur, le général Patrick de ROUSIERS avait occupé cette fonction du 6 novembre 2012 au 05 novembre 2015. Il s'est vu rendre un hommage national le 27 novembre 2015 lors de sa cérémonie d'adieux aux armes qui a eu lieu dans la cour d'honneur de l'Ecole militaire à Paris.



**Calendrier défense de la présidence néerlandaise**

Chaque Etat membre prend à tour de rôle la présidence du Conseil de l'Union européenne pour une période de six mois. Afin d'assurer la continuité des travaux entrepris, le programme de travail des présidences s'organise par groupe de trois. Ainsi, les Pays-Bas ont établi leurs grands axes de travail en collaboration avec Malte et la Slovaquie qui lui succéderont. Si la priorité du trio en matière de sécurité concerne la politique commune des frontières, l'asile et l'immigration, le programme défense des Pays-Bas est plus précis. En effet, alors que le Luxembourg laisse place à la présidence néerlandaise (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016), l'UE doit faire face à deux crises majeures : une crise migratoire et la montée du terrorisme dans le monde. Celles-ci menacent les Etats individuellement mais aussi l'Union en tant qu'espace de liberté. L'Europe se doit de rester unie et trouver des moyens d'action communs pour faire face à ces défis.

Le calendrier défense des Pays-Bas s'articule autour de trois sujets différents mais pourtant liés : la lutte contre le terrorisme, l'immigration et la cyberdéfense.

**«Le calendrier défense des Pays-Bas s'articule autour de trois sujets différents mais pourtant liés : la lutte contre le terrorisme, l'immigration et la cyberdéfense.»**

**La menace terroriste** se situe à la fois aux portes et au cœur de l'Europe, le programme de travail de la présidence doit donc incorporer des plans d'actions internes et externes. Ainsi, sont prévus dans le calendrier néerlandais : le contreterrorisme dans la corne de l'Afrique, les mesures légales contre les activités terroristes ainsi que le déplacement des menaces terroristes vers l'Europe.

**La crise migratoire** actuelle est au centre des sujets de sécurité et défense comme l'atteste l'opération EUNAVFOR MED. C'est pour faire face à cette catastrophe humanitaire que les Pays-Bas ont fait de la problématique migratoire une priorité dans leur calendrier : rencontre entre le ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur, rencontre avec les directeurs de la protection civile, etc. De la mer à la terre, la crise migratoire nécessite une action commune. C'est dans ce contexte que la Commission a déposé une proposition pour la création d'une Agence de garde-frontière et garde-côte européenne, signe de l'importance et l'urgence de ce sujet.



### Calendrier défense de la présidence néerlandaise (suite)

Le **cyber** est le point de synergie de l'activité de défense. Les moyens de communication, de géolocalisation, satellitaire et de renseignement sont diffusés grâce à la technologie cyber. Par conséquent, la protection de ces réseaux est une nécessité. L'objectif pour les Pays-Bas est de constituer un panel juridique et technique permettant de lutter contre les attaques cybers. Outre, son intérêt marqué pour les sujets de la cybercriminalité, la présidence se concentrera sur la mise en œuvre de la feuille de route cybersécurité de l'UE (2008), le développement du marché unique du numérique et l'application de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne (2008).



GTUE HELBROC



GTUE V4

### Relève de GTUE : 2 collaborations

Le « *Groupement tactique de l'Union Européenne* » se définit comme un groupe rapidement déployable capable de prendre en charge une opération de 30 à 120 jours de manière autonome. Constitué de 1 500 à 3 000 hommes, il doit pouvoir être déployé sous 10 jours après la prise de décision. Tous les six mois, deux GTUE prennent l'alerte sous la responsabilité d'une nation cadre.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016 le GTUE V4, dont le centre de commandement se situe à Varsovie et se compose d'environ 4000 hommes polonais, tchèques, hongrois, slovaques et ukrainiens ainsi que le GTUE HELBROC qui s'est construit autour des effectifs grecs, bulgares, roumains, chypriotes et ukrainiens prendront le tour d'alerte.

Cette coordination assurera la réactivité et efficacité des GTUE en cas de crise nécessitant une action européenne.

## Exemption de TVA, une évolution pour l'Agence Européenne

Le 12 octobre 2015, la *décision PESC 2015-1835* du conseil relative à la révision du statut de l'Agence européenne de défense, a modifié le régime fiscal de l'Agence. En effet, en collaboration avec les autorités fiscales belges, il a été déterminé les critères autorisant les Etats membres à bénéficier d'exemption de TVA. Ces critères sont d'application successive.

Premièrement, l'exemption de TVA ne peut se faire que dans le cas de projet et programme définis aux articles 19 et 20 de la décision PESC 2015-1835 du conseil du 12 octobre 2015<sup>1</sup>. Deuxièmement, l'action de l'AED doit apporter une valeur ajoutée significative au projet proposé. Enfin, l'Agence doit être en charge de la gestion administrative et financière. Les Etats membres constituant les bénéficiaires finaux

Cette mesure pourrait avoir deux conséquences sur le domaine capacitaire européen. Premièrement, elle encouragerait les Etats membres à recourir à l'Agence européenne de défense. Disposant des compétences et moyens financiers nécessaires, ce texte réaffirmera son importance en tant qu'acteur de l'Europe de la Défense. Deuxièmement, cette révision favorise la collaboration entre les 27 Etats dans le développement capacitaire.

<sup>1</sup> Les projets de type CAT A et B mentionnés aux articles 19 et 20 couvrent en général des projets ad hoc lancés par les Etats membres, et font l'objet d'accords dédiés, de budgets spécifiques pouvant inclure une contribution du budget général.

**« Cette mesure [...] encouragerait les Etats membres à recourir à l'Agence Européenne de Défense »**



**Vu de Bruxelles**

## **Décoration du Général HASALA par le Représentant Militaire Français.**

Le 03 décembre 2015 le Représentant Militaire Français auprès de l'Union européenne a remis une décoration au Général HASALA ancien commandant de la TASK FORCE Tchèque de la mission ISAF Afghanistan. Responsable logistique et administrative de l'ensemble des unités tchèques en Afghanistan, il a apporté un soutien logistique d'envergure lors du désengagement final de la force française « PAMIR » .

Le général, par son action, a montré la force de la coopération entre la France et la République Tchèque et de la nécessité de la préserver.

Pour la qualité des services rendus et son implication au côté de la force française en Afghanistan, le Général HASALA s'est vu remettre la médaille de bronze de la défense nationale à titre exceptionnel.



### **Rédacteur en chef**

Ambre DOMINICI

### **Directeur publication**

CV Xavier MOREAU

### **Conception graphique**

ADJ Christophe DUHAMEL

Pour s'abonner à la diffusion numérique :  
[repmilue.bruxellesdfr@diplomatie.gouv.fr](mailto:repmilue.bruxellesdfr@diplomatie.gouv.fr)

Pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information de la RMF :

<http://www.rpfrance.eu/lettre-de-la-representation-2625>



Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne  
14 Place de Louvain  
1000 Bruxelles

